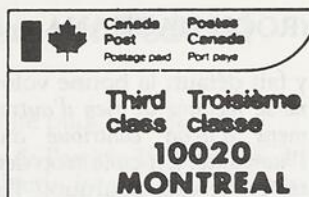


# Bulletin du

# CERCLE JUIF



ISSN 0577-3415

Port de retour garanti. 1590 Avenue Docteur Penfield, Montréal H3G 1C5

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe —

Montréal, Septembre, 1981

No. 194

Vingt-sixième Année

## ROCH HACHANA... NOUVEL AN JUIF

Par: C. DADOUN

A la veille des fêtes traditionnelles et familiales — témoin vivant et vécu de notre court séjour sur terre — un grand nombre de familles juives se préparent à les revivre tant spirituellement que physiquement. Qu'il soit question de Roch-Hachana (Nouvel An) ou de Kippour (jour du Grand Pardon), il y a à travers la ville une fébrilité certaine qui précède et accompagne ces fêtes dans les familles. Ce déploiement d'efforts non concertés se vit à l'unisson.

Chaque année apporte avec elle le fruit d'un labeur que tout un chacun ressent à sa façon. La fête est par définition synonyme de joie et de gaieté dans toute famille juive. Chacune, en propre, ressent physiquement une tradition cinq fois millénaire, y allant d'un folklore propre aux us et coutumes des Juifs venus de tous les coins du globe.

Le Juif a déjà été défini comme étant l'"Homme d'état sans état". Cette réflexion faite à l'endroit de M. Nahum Goldman ne demeure-t-elle pas d'actualité?

Doit-on se recueillir et réfléchir sur la condition humaine?

Je me rapelle un temps où l'être humain représentait un idéal, un but, un objectif noble à atteindre dans la vie. De longues années durant j'ai conservé

l'espoir de voir à tout jamais l'union et l'harmonie transcender les frictions auxquelles se livrent et se complaisent certains de mes semblables. Temps de mes illusions? Peut-être! Temps néanmoins où je ressentais vivement le besoin d'un rapprochement entre les miens, sans rivalités intestines et sans souillures vis-à-vis du prochain. La famille, ma famille, m'a très certainement inculqué des valeurs et des principes moraux auxquels je sens que je me dois. J'en suis fier.

Bâtir un monde autour de soi n'est pas une mince chose! Je suis un grand adolescent, rêveur de surcroît. Ceci n'est pas fait pour aider car la "loi est la loi". Or, il n'est rien de plus implacable que cette dernière expression créée par l'homme pour l'homme, au sein d'une société composée d'êtres humains doués de vie et de sensibilité. Ce qui me fait réfléchir

cependant, c'est l'instinct grégaire de toutes les communautés du monde. Il est universel et seul à l'être. Mais dès que l'intérêt d'un groupe n'est pas vectoriellement orienté dans le même sens que l'intérêt d'un autre groupe — même en valeur absolue — naissent alors rivalité, sauvegarde et prépondérance d'un groupe d'êtres humains par rapport à un autre. Or, aujourd'hui nous assistons paradoxalement à une démultiplication de ce phénomène un peu partout.

Paradoxal en effet, car les sociologues n'ont guère ou si peu contribué à un changement vers un mieux être de la société.

Je reviens donc à mon propos: celui d'une société sereine et unie. En théorie et en pratique, nous disposons de tous les moyens pour y parvenir; seul un élément

(Suite p. 2)

*Le Congrès Juif Canadien et son Bulletin du Cercle Juif de Langue Française, souhaitent une bonne et heureuse année à tous leurs coreligionnaires, et dans un esprit oecuménique à tous leurs concitoyens de toutes religions, à l'occasion de la fête de Roch Hachana - Nouvel An 5742.*

y fait défaut: la bonne volonté. Celle qui ne se réclame de rien d'autre que du sentiment d'avoir contribué au bienfait de l'humanité. Est-ce là trop demander? Et si tel est le cas, pourquoi? J'ai croisé bien des personnes qui ne souhaitaient qu'une seule chose: vivre en concordance avec leurs semblables. Mais par contre, j'en ai également rencontré d'autres qui briguent et qui se font fort d'arriver à leurs fins par des biais peu recommandables.

Machiavel avait-il vu juste et le monde ne pourrait pas en venir à prendre le contre-pied de son livre *Le Prince*? L'être humain je le redis, est doué de vie et de sensibilité. C'est donc à partir de là qu'il faudrait reconsidérer et réexaminer tout cet ensemble d'êtres humains dotés du désir certain de contribuer à l'avancement et au progrès de la nature humaine. Il ne s'agit pas là de détruire, mais d'améliorer plutôt un état de choses. Or si là encore ce ne sont pas les moyens qui font défaut, c'est bien qu'un malaise persiste quelque part!

L'Ego ne peut-il pas céder le pas à des intérêts qui pourraient aider la vaste communauté des êtres humains sur terre?

Autant de questions posées, autant de solutions à y apporter, et par conséquent, autant de suggestions à faire ou de décisions à prendre.

Nous ne sommes plus à l'époque de Louis XIV où l'Etiquette était de mise et de rigueur. Plutôt que de vivre en rivaux, il nous serait bien plus profitable d'appliquer cette doctrine de l'Amour que Judah Abravanel avait développé dans son oeuvre importante écrite à l'époque de la Renaissance: "*La Philosophie de l'Amour*". Celle-ci traduit clairement l'inévitable erreur des êtres humains mais nous laisse pensifs voire même rêveurs, si nous faisons l'analyse de l'Amour de D. qui ne relève pas du domaine terrestre.

Sa miséricorde est la seule qui nous permet de dérouler les rouleaux saints du "Tanaj" (la Torah) au jour de Rosh-Hashanah et de nous recueillir dix jours après pour le Grand Pardon. La preuve de Sa considération envers nous réside dans le fait que nous avons toujours en tant que peuple élu, c'est-à-dire Peuple du Livre, rejailli de nos cendres aux quatre coins du monde. Nous sommes aujourd'hui et serons encore demain ce Peuple du Livre (la Torah) où *Savoir* est synonyme de: *la Sagesse des Temps*.

En cette année 5742, le Congrès Juif Canadien et la rédaction du Bulletin du Cercle Juif souhaitent à ses lecteurs une bonne fête.

Leshana Tovah Ticatevoh.

Le Comité National de la Culture et de l'Éducation, de concert avec le Congrès Juif Canadien, se propose d'organiser et de présenter une exposition et un festival d'une envergure internationale et qui s'intitule: "LA BIBLE – SOURCE ET INSPIRATION".

Ces deux événements visent à atteindre plusieurs objectifs notamment:

Rehausser Montréal; attirer les touristes dans notre belle ville; refléter le Canada auprès des Canadiens ainsi qu'auprès d'autres pays; aider à forger une identité nationale; montrer que nous pouvons réussir une exposition spectaculaire et de grande envergure au Canada, aussi bien sinon mieux que dans d'autres pays, par le biais des arts, de la recherche, du développement et de l'esprit novateur. Ceci aura une valeur éducative pour les Canadiens qui arriveront à mieux se comprendre l'un l'autre et à développer de merveilleuses relations publiques pour le Canada.

Cette exposition sera esthétique et historique et se composera de deux volets: l'exposition d'art et le festival.

En ce qui concerne l'exposition, celle-ci sera la pièce maîtresse et comportera des peintures, des dessins, des sculptures, des manuscrits anciens ainsi que divers objets ouverts reproduisant tous les personnages bibliques et relatant des scènes bibliques. Les concepts et thèmes de la présentation dépendront particulièrement des oeuvres qui seront disponibles sous forme de prêt tant des collections publiques que privées. Les arts et les objets ouverts ne se limiteront pas au Judaïsme traditionnel mais bien plutôt se composeront d'oeuvres d'art créées par des non-Juifs ainsi que par des Juifs.

Quant au festival, il se tiendra simultanément avec l'exposition afin de la rehausser et d'en être son complément logique. Celui-ci illustrera l'ample influence de la Bible sur les créations intellectuelles et artistiques de l'homme. On pourra assister à des représentations musicales, théâtrales, filmiques, etc... ainsi qu'à des colloques et à des discussions.

Les objectifs visés par la nature de cet événement exceptionnel seront:

1. Donner naissance à un événement culturel important.
2. Sensibiliser les citoyens canadiens au rôle historique que la Bible a joué.
3. Montrer à nos contemporains la pertinence des valeurs morales dans des livres anciens.

4. Mettre l'accent sur son style littéraire inégalé.
5. Dresser une liste ainsi qu'un catalogue des objets d'art importants qui sont en possession de Canadiens.
6. Encourager les collectionneurs privés canadiens à exposer leurs trésors d'art afin que le public puisse les apprécier et en retirer un enseignement.
7. Négocier avec les autorités adéquates afin de réaliser des circuits organisés de tous les coins du monde pour la tenue de ce festival.

Des hôtes d'Europe, d'Israël et des Etats-Unis sont attendus.

---

### DISCRIMINÉES

Source: Communication-Québec  
(Montréal)

Que faire quand un patron harcèle sexuellement une employée, comment obtenir du crédit sans la signature de son mari, comment être éligible à des cours de formation habituellement réservés aux hommes, à qui s'adresser pour faire reconnaître son droit à un salaire égal pour un travail équivalent? Toutes ces questions trouvent leurs réponses dans une nouvelle brochure que vient de publier le Conseil du statut de la femme et intitulée: "Discriminées".

Cette brochure se veut essentiellement un outil de sensibilisation sur le phénomène de la discrimination fondée sur le sexe, comme elle se présente dans la vie de tous les jours. A l'aide d'exemples concrets, "Discriminées" dresse un inventaire des diverses formes de discrimination faites aux femmes ainsi que des recours possibles. Beaucoup de femmes, au travail comme dans divers autres secteurs, ignorent qu'elles sont victimes de discrimination à la fois parce qu'elles ont intégré des valeurs sexistes et les stéréotypes et/ou parce qu'elles ne connaissent ni leurs droits, ni les recours existants.

La brochure "Discriminées" présente à cet effet un tableau assez complet des organismes s'occupant des cas de discrimination, des motifs et des lois auxquels se référer pour porter plainte. On y trouve aussi les adresses des associations, groupes ou comités qui peuvent donner de l'information sur ces questions. On peut se procurer un exemplaire gratuit de cette brochure en écrivant au Conseil du statut de la femme, 700 est, boul. St-Cyrille, 16e étage, Québec G1R 5G9.

## Le C.J.C. accueille avec satisfaction l'action du Gouvernement Fédéral contre le racisme

L'Hon. James Sydney Fleming, Ministre d'Etat au Multiculturalisme, qualifiant le "racisme d'insulte envers l'esprit du Canada", a annoncé trois nouvelles initiatives afin de traiter des rapports raciaux au Canada:

1. La convocation d'un Colloque National sur les Relations Raciales et la Loi.

2. La mise sur pied d'un groupe de recherche au sein de la direction du Multiculturalisme afin d'aider à l'analyse des racines de l'intolérance raciale.

3. Un programme d'ensemble d'éducation du public.

L'Hon. Fleming, soulignant le caractère rationnel du nouveau programme, déclara que le Gouvernement a accru de façon croissante la préoccupation envers le "racisme qui s'épanouit" au Canada, causée par le K.K.K. et par d'autres groupes blancs suprémacistes. Le Ministre soutient que les contributions que tous les autres groupes raciaux et culturels ont fait et continuent de faire envers la vie culturelle, sociale et économique de ce pays ne sont pas appréciées à une grande échelle. Le programme d'ensemble d'éducation du public ainsi que le plan des communications tels qu'annoncés par le Gouvernement permettront de remplir ce manque d'information.

"Une campagne intégrée des média dont la radio, la télévision et la presse sera mise sur pied afin de refléter les contributions positives des minorités culturelles multiples du Canada, faites envers notre société", déclara le Ministre.

Le Ministre déclara aux journalistes que la convocation d'un Colloque National sur les Relations Raciales et la Loi

était une réplique directe manifestée par des groupes intéressés tel que le Congrès Juif Canadien, afin de trouver des moyens par lesquels l'infrastructure légale du Canada puisse mieux répondre aux incidents de discrimination et de harcèlement raciaux.

M. Alan Rose, Vice-Président Exécutif du C.J.C., qui fut présent lors de la réunion avec le Ministre, déclara que le C.J.C. rédigerait une proposition concrète afin d'accélérer la convocation du Colloque National sur les Relations Raciales et la Loi et a entrepris de fournir un appui de bénévoles et de professionnels à l'endroit du nouveau programme national visant à combattre le racisme au Canada.

Le Ministre ainsi que d'autres communautés ethniques exprimèrent leur appréciation envers le C.J.C.

Le C.J.C. a longtemps été préoccupé par la croissance de l'incitation à la haine raciale et par celle du génocide culturel. L'organisme a également manifesté sa préoccupation à propos de l'attention des média reçue par une gamme de groupes racistes blancs suprémacistes.

La position du C.J.C. envers la propagande haineuse est la suivante:

1. Le C.J.C. est fortement opposé à la dissémination de littérature haineuse raciale ainsi qu'au génocide culturel qui est ouvertement prêché au sein des média sous le couvert de la liberté d'expression.

2. Aux termes de l'article 20 du Pacte international des droits civils et politiques de 1966, le Canada a l'obligation d'interdire par la loi "tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimina-

tion, à l'hostilité ou à la violence".

Aux termes de l'article 19, alinéa 3, du Pacte, la législation interne peut soumettre le droit de liberté d'expression aux restrictions nécessaires "pour le respect des droits ou de la réputation d'autrui".

4. La législation concernant la propagande haineuse tombe carrément sous la coupe des exceptions reconnues internationalement de la liberté d'expression.

Le Comité Spécial du C.J.C. sur la Constitution du Canada a instamment prié le Gouvernement Fédéral afin que des considérations ultérieures soient accordées à une modification de l'article 2 de la Charte des droits et libertés de la personne telle que proposée. Le dessein de cette modification viserait à s'assurer de ce que la liberté d'expression soit de façon spécifique soumise à l'interdiction d'expression de toute sorte qui tomberait sous la coupe de la propagande haineuse.

Le C.J.C. et le Gouvernement Fédéral sont entièrement d'accord à l'effet que la propagande haineuse doit demeurer hors la loi au Canada, ainsi qu'elle l'est aux termes des articles 281.1 à 281.3 du Code Criminel.

Par conséquent, le C.J.C. accueille avec satisfaction le nouveau programme fédéral visant à combattre le racisme au Canada.

### COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, selon Statistique Canada, il y a environ 260.000 citoyens ou 14% de la population dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais.

Le service de police de la Communauté urbaine de Montréal désireux de mieux servir cette population, invite les jeunes des divers groupes ethniques à devenir policier. La préférence d'embauche sera accordée aux détenteurs d'un diplôme d'études collégiales en techniques policières obtenu dans un Cégep.

De plus, les futurs candidats doivent demeurer autant que possible dans une des municipalités de la Communauté urbaine de Montréal, être citoyens canadiens, ne pas avoir de dossier criminel, avoir une connaissance appropriée de la langue officielle, une connaissance d'usage de l'anglais, être âgés d'au moins 18 ans et 6 mois et ne pas avoir atteint l'âge de 30 ans.

#### BULLETIN DU CERCLE JUIF DE LANGUE FRANÇAISE

Publié par le

CONGRÈS JUIF CANADIEN

1590 Avenue Docteur Penfield, Montréal H3G 1C5

Tél. 931-7531

Directeur: MAYER LEVY

Rédacteur en Chef et Traducteur:

CHARLES DADOUN, L.Es-L. (S.G.W.U.)

Dépôt légal — Bibliothèque Nationale du Québec

(Suite p. 4)

# PROJETS SPÉCIAUX DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (A.I.P.H.)

## Égalité et pleine participation



1981  
Année internationale  
des personnes handicapées

Québec

### RÉGIE DU LOGEMENT

Source: Communication-Québec  
(Montréal)

Suite au récent jugement de la Cour Suprême du Canada sur la loi ontarienne du logement, différentes positions exprimées dans les médias ont laissé planer un doute quant à la constitutionnalité d'une partie de la loi sur la Régie du logement du Québec.

Mme Louise T. Robert, vice-présidente de l'organisme précisait dernièrement à ce sujet que ce jugement "n'affecte en rien le fonctionnement actuel de la Régie du logement du Québec". Il s'agit d'un jugement qui ne s'applique qu'à la loi ontarienne. Ainsi la Régie du logement du Québec continue comme elle le fait depuis le 1er octobre dernier, à informer

(Suite p. 5)

### (COMMUNAUTÉ ... Suite)

Si vous désirez de plus amples renseignements, vous êtes invités à communiquer avec la Direction des Ressources humaines, Service de police, 750 rue Bonsecours, Montréal, Québec, H2Y 3C7 au numéro de téléphone 934-2374.

La présidente de l'O.P.H.Q., Laurette Champigny-Robillard, et la présidente du Comité de sélection des projets spéciaux de l'Année internationale des personnes handicapées, Louise Paré, annoncent les subventions de 22 projets d'envergure provinciale, déjà acceptés.

Sur le budget global de \$500,000 alloué par le Gouvernement du Québec aux projets de l'A.I.P.H., \$150,000 vont aux projets ayant un impact sur tout le Québec, présentés en général par les organismes provinciaux de personnes handicapées. Ces projets visent à sensibiliser le public sur des questions concernant les personnes handicapées, en leur permettant de s'impliquer elles-mêmes dans cette forme de sensibilisation et de promotion de leurs droits et intérêts.

Nous vous donnons ci-après la liste des programmes tels qu'approuvés:

1. *Comité de réflexion sur la condition des femmes handicapées*: \$4,165. Association de paralysie cérébrale du Québec. Responsable: Lyne Poitras.
2. *Production et octroi d'un certificat d'accessibilité architecturale*: Comité de liaison des handicapés physiques. Responsable: Jean-Marc Chabot. \$5,000.
3. *18 Sessions d'information sur le tourisme et le voyage pour personnes handicapées*, dans les Cégeps et les Universités: \$3,100. Excursions sans barrières. Responsable: Cora Tremblay.
4. *Journal d'information aux amputés*: \$4,994. Fédération d'Entraide aux nouveaux amputés du Québec. Responsable: Gilles Cédillot.
5. *Dépistage des personnes amputées et sensibilisation sur leur potentiel*: \$4,994. Fédération d'Entraide aux nouveaux amputés du Québec. Responsable: Henri Gagné.
6. *Tournée provinciale et plan d'information sur les personnes obèses*: \$10,850. Aide aux obèses handicapés du Québec. Responsable: Gilles Leblanc.
7. *Centre de références pour le voyage des personnes handicapées*: \$3,650. Kéroul. Responsable: André Leclerc.
8. *Module architectural exposant les obstacles et barrières matérielles rencontrés par les personnes handicapées*: \$10,000. Fondation Lucie Bruneau. Responsable: Anne Gagnon.
9. *Sensibilisation à la condition des enfants autistiques et formation des parents, moniteurs, et autres intervenants*: \$5,000. Société Québécoise pour enfants autistiques. Responsable: Gisèle Lamontagne.
10. *Promotion du programme de formation des auxiliaires familiales et autres intervenants impliqués dans les services de maintien à domicile*. \$10,000. Comité d'intégration des handicapés physiques du Québec. Responsable: Murielle L. Lebreton.
11. *Production de documents audio-visuels d'information sur la sclérose en plaques*: \$4,909. Société Canadienne de la sclérose en plaques. Responsable: Hélène Gobeil.
12. *Campagne de sensibilisation sur la condition de vie des insuffisants rénaux*: \$5,000. Association générale des insuffisants rénaux. Responsable: Paul Berthou.
13. *Information sur la nécessité des ressources d'emploi pour les personnes en réadaptation après des soins psychiatriques et la prévention des maladies mentales en milieu de travail*: \$4,800. Association canadienne pour la santé mentale, section du Québec. Responsable: Paul-Marcel Gélinas.
14. *Recherche sur les programmes de stimulation précoce et promotion de modèles d'intervention pour enfants handicapés mentaux*: \$9,398. Association du Québec pour déficients mentaux. Responsable: Lorraine Boyer.
15. *Brochures d'information sur les enfants sourds et malentendants*: \$5,000. Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs. Responsable: Brigitte Clermont.
16. *Réalisation d'un vidéo sur la condition des malades mentaux*: \$8,150. Association Québécoise des psychiatisés et des sympathisants. Responsable: Bernard Boudreault.
17. *Campagne d'information sur l'épilepsie et les moyens de contrôle de ses effets inhibitifs*: \$10,000. Ligue de l'épilepsie du Québec. Responsable: Jean Delage.

(Suite p. 5)

# Droits de la personne, pouvoirs publics et lutte contre le racisme

Les organismes canadiens des droits de la personne font appel à tous les pouvoirs publics pour combattre les groupements qui propagent la haine en renforçant les lois existantes et en les mettant en application de façon plus vigoureuse.

Ce voeu, formulé dans une résolution parrainée conjointement par les commissions des droits de la personne du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, a été adopté à l'unanimité au congrès annuel, tenu récemment à Windsor (Ontario), de l'Association canadienne des organismes statutaires pour la protection des droits de l'homme (ACOSPDH), à laquelle appartiennent

tous les organismes des droits de la personne au niveau fédéral et provincial du Canada.

La résolution condamne les personnes et organismes qui, comme le Ku Klux Klan, prêchent l'intolérance raciale, ethnique ou religieuse et qualifie leurs théories de scientifiquement fausses, moralement ineptes et socialement injustes.

L'ACOSPDH a mentionné que les tentatives d'expansion du Klan au Canada constituent une source d'inquiétude très importante.

\* \* \*

## LA RÉOLUTION DE L'ACOSPDH

Il est résolu que l'Association canadienne des organismes statutaires pour la protection des droits de l'homme condamne et s'oppose à tout individu ou organisation qui favorise l'intolérance raciale, ethnique ou religieuse tel que le Ku Klux Klan et fait appel aux gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et territoriaux afin qu'ils adoptent immédiatement des mesures positives pour renforcer les dispositions de la loi ainsi que l'application de la loi dans le but d'extirper toute incitation à une telle discrimination et subversion.

## L'ASSURANCE-AUTOMOBILE HORS DU QUÉBEC

Source: Communication-Québec (Montréal)

Tout Québécois, conducteur, passager ou piéton impliqué dans un accident d'automobile à l'extérieur du Québec est indemnisé par la Régie de l'assurance-automobile pour ses dommages corporels, qu'il soit responsable ou non de l'accident.

Mais lorsque le Québécois est responsable de l'accident, il est susceptible d'être poursuivi devant les tribunaux du lieu de l'accident pour les dommages corporels et matériels qu'il a causés. Il est alors protégé par son assurance de responsabilité obligatoire pour dommages matériels à autrui d'un minimum de \$50.000 qui, à l'extérieur du Québec, couvre automatiquement les dommages corporels et les dommages matériels à autrui. Le montant de cette assurance de responsabilité s'ajuste au montant minimum d'assurance en vigueur là où a lieu l'accident (ex.: en Ontario, le minimum est de 100.000\$).

Par ailleurs, si le Québécois n'est pas responsable de l'accident, il conserve son droit de poursuivre en vertu de la loi du lieu de l'accident. Il peut ainsi réclamer un excédent, s'il y a lieu. Pour renseignements supplémentaires, composez 873-7620 à Montréal ou 1-800-361-7620 (sans frais).

## Nouvelle loi relative au recouvrement des dettes

Source: Communication-Québec (Montréal)

Le 1er juillet dernier l'ensemble des articles de la Loi sur le recouvrement de certaines créances, ainsi que le règlement général adopté en vertu de cette même loi entraient en vigueur.

Quiconque agit en qualité d'agent de recouvrement doit désormais détenir un permis émis par l'Office de la protection

du consommateur. Les sommes ainsi perçues doivent être placées en fiducie jusqu'à ce qu'elles soient remises au créancier concerné.

Les autres mesures traitent directement des rapports entre l'agent de recouvrement et le débiteur. Il est désormais interdit au premier de menacer le débiteur de révéler à d'autres personnes que celles impliquées, le défaut de paiement de sa dette ou encore de le menacer de publier ou de faire publier un tel défaut de paiement. Si le débiteur désire qu'on s'adresse à lui par écrit seulement, l'agent de recouvrement devra s'y conformer.

A ces interdictions viennent s'en ajouter d'autres déjà en vigueur depuis le 1er avril 1981 notamment, celle visant à empêcher un agent de recouvrement de communiquer avec l'employeur ou les voisins du débiteur, à moins que cette démarche ne vise qu'à obtenir l'adresse du débiteur en question.

## (PROJETS SPÉCIAUX ... Suite)

18. *Montages audio-visuels illustrant le potentiel des personnes handicapées visuelles au travail et leurs obstacles de déplacement autonome.* \$4,800. Regroupement des aveugles et amlyopes du Québec. Responsable: André Vincent.
19. *Dépliants d'information sur l'Ataxie de Friedreich.* \$3,000. Association Canadienne de l'Ataxie de Friedreich. Responsable: Claude St-Jean.
20. *Tournée provinciale, dans les milieux scolaires d'un spectacle de marionnettes "handicapées".* \$5,000. Fondation Lethbridge. Responsable: Marieke Muller.
21. *Tournée provinciale avec une pièce de théâtre sur l'immobilité.* \$5,000. Productions Veille. Responsable: Anne-Marie Alonzo.
22. *Réalisation et exposition d'une murale sur les personnes handicapées.* \$3,500. Association Canadienne de l'Ataxie de Friedreich. Responsable: Claude St-Jean.

## (LOGEMENT ... Suite)

les propriétaires et les locataires de leurs droits, obligations et recours et, au besoin, à trancher leurs litiges.

Les propriétaires ou locataires auraient tort, affirmait Mme Robert, de décider de ne plus se conformer à l'actuelle loi, comme l'ont proposé certains groupes. Ce serait de leur part présumer de l'issue d'un long processus judiciaire. Propriétaires et locataires pourraient ainsi se trouver lésés dans leurs droits les plus fondamentaux.

# SÉFARDISME ET FIDÉLITÉ À L'ESPAGNE

Par: HAIM VIDAL SEPHIHA

Extrait de: "Les Nouveaux Cahiers" No 62

(Suite et fin)

## LE LADINO (JUDÉO-ESPAGNOL CALQUE)

Ainsi est défini le ladino, ainsi en est soulignée l'hispanité. Avant de passer à la langue quotidienne, non liturgique, non figée, je voudrais montrer quelques aspects intéressants de cette langue.

### a) Archaismes

On peut en effet contribuer considérablement à l'étude historique de l'espagnol, grâce au vocabulaire bien hispanique charrié par le ladino. Faute de temps, je n'en donnerai qu'un faible échantillonnage.

C'est ainsi que le ladino perpétue un archaïsme tel que *eskosa*, "vierge" qui désigna jadis en espagnol toute "vierge profane", *virgen* étant réservé à la Vierge Marie. Ce n'est que plus tard, *virgen* repoussant *eskosa*, que ce mot disparut de la langue. Eh bien le ladino l'a conservé comme il a conservé *ildo*, "idole" — *asaventar*, "être, devenir sage" — *ermolieçer*, "germer, bourgeonner" — *esbiblar*, "utiliser, étrenner" — etc., toutes formes qui témoignent d'un passé si bien ancré dans la tradition ladina que le monde biblique lui aussi, s'y trouve transféré.

### b) Image de l'Espagne

Cette langue liturgique perpétue également toute une pensée et toute une image de l'Espagne, se référant, d'après les linguistes, aux *djudyos*, "juifs" — *moros*, "maures" — *monagos*, "moines" — *Ispania* ou *Ispania* "Espagne" — *ladino*, "espagnol" — etc. au lieu — respectivement — des *hébreux* — *Ismaélites* — *prêtres païens* — *Sefarad* — *langue étrangère* — etc. de la Bible. Voilà qui concerne encore notre hispanité, voire ici peut-être une certaine fidélité mal payée en retour.

### c) Hébraïsmes des Bibles espagnoles chrétiennes

On sait qu'avant 1492 l'Espagne fut le seul pays d'Europe où coexistèrent les trois religions, les trois nations, comme on disait alors. Cette *convivencia* est à l'origine des échanges nombreux entre lesdites religions. Une marque indélébile en est le nombre considérable d'emprunts à l'hébreu, par ladino interposé, encore évidents aujourd'hui dans les Bibles espagnoles chrétiennes. Un seul exemple: si pour traduire l'hébreu *Beni uVe Nkha*, "entre toi et moi, entre nous" je passe à *entre moi et entre toi* j'ai recours à un *élément à élément fidèle*; et c'est ainsi

qu'on *ladinise*: *entre mi i entre ti*, ce qui serait très mal venu en espagnol qui n'accepte que *entre tu y yo*, ou *entre nosotros*. Or, cette forme *entre mi y entre ti* se trouve encore aujourd'hui dans des Bibles espagnoles. Ce ne peut être qu'un vestige du ladino qui servit de modèle aux traducteurs chrétiens. Il s'agit vraiment d'une nouvelle voie de recherches passionnantes et prometteuses que je poursuis depuis quelques années et auxquelles j'invite ceux qui s'y intéressent. Disons en outre que les autres Bibles chrétiennes, françaises, allemandes, anglaises, etc. n'ont pas été aussi marquées par l'hébreu, précisément à cause de cette non-coexistence puisque les juifs de ces pays en furent expulsés bien avant 1492 et que la troisième composante, musulmane, en fut absente.

## LE JUDÉO-ESPAGNOL VERNACULAIRE (DJUDEZMO)

Répétons-le, le ladino est une langue à deux versants, l'un d'eux concerne notre sujet, l'hispanité. Redisons aussi qu'il ne se parle pas et qu'appeler ladino le judéo-espagnol vernaculaire auquel je passe maintenant, c'est être infidèle — le sujet contesté de ce colloque — à la fois à l'Espagne et à leurs ancêtres. Ce n'est pas une langue parlée, mais pas nécessairement écrite — ce n'est pas là un trait distinctif puisque le *djudezmo* aussi peut s'écrire. En fait, il se transmettait essentiellement par voix orale, au talmud torah ou à la synagogue, mais dans un dialogue à sens unique, du fidèle à son Dieu.

Le judéo-espagnol vernaculaire, ma langue maternelle, la vôtre, vous qui êtes originaires de Salonique, de Smyrne, de Constantinople, de Tétouan, de Tanger ou de partout ailleurs où émigrèrent les Judéo-Espagnols, et quel que soit le nom que vous lui donniez, *djudezmo*, *hakétiya*, etc., ce *djudezmo*, par extension, n'est autre que l'enfant des espagnols des *Espagnes*, une langue par conséquent exclusivement hispanique. Ceci, dans un premier temps. Mais, il ira s'adjoignant de multiples emprunts — des pays hôtes — italien, hébreu, grec, turc, slave, etc., voire aux Etats-Unis, anglais (ainsi *drivear* à partir de *to drive*, ou *beggear* à partir de *to beg*, etc.), toujours selon les mécanismes d'intégration de la langue espagnole, et notamment, à l'aide de ce *-ear*, qui permettra d'hispaniser de très nombreux emprunts au turc ou à l'arabe

(au Maroc) et qui agit encore aujourd'hui en espagnol: *Chequear* (angl. *to check up*) — *boicoteur* (angl. *to boycott*), etc.

Comme le yiddisch, sa soeur en judaïsme, le *djudezmo* est une langue protoplasmique, bien vivante, toujours hispanisante, jusqu'à l'irruption du français des écoles de l'Alliance Israélite Universelle. Alors, soudain, le judéo-espagnol sera pris d'une gallomanie galopante, alors on empruntera non seulement au niveau du lexique, mais aussi au niveau de la syntaxe; ce qui fera dire *dizele de venir* calque exact de *dis-lui de venir*, au lieu de *dile* ou *dizele ke venga*, ce que disaient encore ma mère et ma grand-mère, mais étonne tout Judéo-Espagnol de quarante-cinq ans. C'est dire les ravages du français et la déshispanisation du *djudezmo* (moins il est vrai, au Maroc où l'influence espagnole moderne fut grande et où il y a eu une espèce de recastillanisation, notamment par l'adoption de la jota espagnole dérivée des anciens sons espagnols toujours vivants dans l'entière du judéo-espagnol — ladino et *djudezmo* — à savoir *j* de *ijo* (fils), *j* comme celui de *Jean* et *ch* de *bacho* (bas), *ch* comme celui de *chanter*). On se trouvera alors devant un nouvel état de langue que j'ai dénommé judéo-fragnol et qui mérite toute notre attention tant elle illustre la digestion d'une langue (ici le *djudezmo*) par une autre, ici le français, cas non isolé et que Louis-Jean Calvet appelle *glottophagie*. A la limite on pourra parler de *vestiges de l'espagnol*. On pourrait dire ici toujours dans le cadre de ce colloque mais aussi du thème que j'ai proposé, que le judéo-espagnol vernaculaire (à part la *hakétiya* tout à fait réhispanisée, avec de-ci de-là des vestiges *hakétiyesques*) n'est resté fidèle ni à l'Espagne, ni à son hispanité, ce qui me porte à penser — je l'ai déjà dit — qu'il faudrait revoir le thème de ce colloque.

En conclusion, je dirai qu'au cours du temps le ladino adopté par toutes les communautés judéo-espagnoles ainsi que par les juifs de Hollande et d'Angleterre, et ce à des fins liturgiques, alors que les séfardim de ces deux derniers pays parlaient surtout portugais, que le *ladino* donc, langue figée et semi-sacrée, a préservé tout le pan hispanique de sa texture.

(Suite p. 7)

## NOUVEAU DROIT DE LA FAMILLE: LA RESPONSABILITÉ DES DETTES DE MÉNAGE

(Source: Communication-Québec, Montréal)

Parmi les principales modifications apportées par le nouveau Code civil, qui est entré en vigueur le 2 avril 1981, signalons la responsabilité des dettes du ménage qui incombe maintenant aux deux époux.

En effet, autrefois, c'était à l'homme de faire vivre sa famille. Il en était le principal responsable et il devait payer les dettes faites pour les nécessités familiales (nourriture, vêtements, meubles, réparations, frais médicaux, etc.).

L'un des grands principes qui a présidé à la réforme du droit de la famille étant celui de l'égalité de l'homme et de la femme entre eux et devant la loi, les

époux assurent désormais ensemble la direction de la famille et, par conséquent, partagent également la responsabilité des dettes du ménage.

Qu'entend-on par responsabilité égale? Cela signifie que les deux conjoints sont automatiquement responsables des achats faits par l'un ou par l'autre dans le but de subvenir aux besoins courants de la famille. Par exemple, si l'épouse décide de remplacer le réfrigérateur hors d'usage et qu'elle n'est pas en mesure de le payer, le mari sera tenu d'acquitter la facture. C'est la même chose pour l'époux qui fait un achat pour la famille; son épouse

devra acquitter la facture s'il ne peut le faire. Ceci vaut pour tous les couples mariés indépendamment de leur régime matrimonial, pour autant qu'ils ne sont pas judiciairement séparés de corps.

Cependant, il est possible pour l'un des conjoints de n'être pas tenu responsable des dettes contractées par l'autre. Si, par exemple, l'un d'eux ne veut pas être obligé de payer une dette contractée par l'autre, il devra avoir prévenu au préalable le fournisseur de sa volonté de se dégager de cette obligation. Un tel avis devra être communiqué par écrit de préférence.

## NOUVEAU DROIT À LA FAMILLE: PROTECTION DE LA RÉSIDENCE FAMILIALE

Source: Communication-Québec (Montréal)

Rien jusqu'à présent dans le Code civil n'assurait une protection de la résidence familiale, si ce n'est à travers les régimes de communauté de biens et de société d'acquêts. Puisque 54% des couples au Québec choisissent de se marier sous le régime de la séparation de biens, les nouvelles dispositions touchant la résidence familiale en vigueur depuis le 2 avril dernier sont d'une très grande importance. Elles concernent toutes les personnes mariées avant le 2 avril 1981 ou depuis cette date *sous n'importe quel régime matrimonial*. Elles ont pour effet d'assurer la stabilité de la résidence choisie par les époux évitant ainsi que l'un d'eux, à la suite de mésentente à l'intérieur du couple ou pour toute autre raison, se retrouve du jour au lendemain sur le pavé, dépouillé de tout. Précisons que le terme "*résidence familiale*" signifie l'endroit où la famille vit principalement,

que ce soit une maison ou un appartement. Une protection semblable s'applique également aux meubles affectés à l'usage du ménage.

En vertu de ces nouvelles mesures un époux ne pourra plus *sans le consentement de son conjoint* disposer du logement ou de la maison qui sert de résidence familiale même s'il a signé seul le bail du logement ou s'il est seul propriétaire de la maison. Toutefois cette protection n'est pas automatique. Elle doit faire l'objet d'une déclaration de résidence familiale par l'un ou l'autre des époux ou par les deux.

Lorsque la déclaration est faite par rap-

port à un immeuble qui est la propriété de l'un des conjoints, elle peut se faire au moyen d'un formulaire disponible au Bureau d'enregistrement du district où est située la propriété ou être enregistrée par un notaire. Dans les cas des locataires, seul un avis au propriétaire suffit pour qu'il y ait déclaration de résidence familiale. Celle-ci peut également être faite sur un formulaire disponible gratuitement dans les bureaux de la Régie du logement.

Il est à noter que ces nouvelles dispositions ne concernent pas les personnes qui vivent en union de fait.

## ISRAËL ET L'ESPAGNE

Par: CHARLES DADOUN

J'avais dans un bulletin précédent traduit un article à propos d'Israël et de l'Espagne qui disait en substance que: compte tenu de l'histoire et du passé de l'Espagne, du mélange qu'il y eut pendant des siècles entre Maures et Juifs et par la suite entre Juifs et Espagnols, nulle autre nation que l'Espagne n'était virtuellement mieux placée pour agir comme nation intermédiaire entre Israël et les autres nations.

J'avais conclu cette traduction en disant que si l'Espagne s'était faite doubler par l'Égypte en ce qui a trait au Processus de Paix, il n'était jamais trop tard pour bien faire.

Or, l'Espagne nous a une fois de plus montré qu'en voulant s'aligner avec les Grands, elle fait leur jeu et nous oublie.

Est-ce là ce qu'un célèbre écrivain d'Espagne a intitulé: "Los intereses creados"? ou n'est-ce là qu'un aspect du prolongement de la léthargie dans laquelle se trouve l'Espagne et où elle semble se complaire.

Il faut reconnaître que l'Espagne et Israël n'ont renoué leurs liens que depuis peu de temps. Il faut de plus admettre que l'état fragile et précaire d'une telle situation risquerait d'être altéré advenant le cas où l'Espagne prendrait une position clairement définie envers Israël.

Et pourtant, est-ce que ces deux pays sont si différents au point que l'Espagne se mette à jouer les grands seigneurs et en arrive à oublier les rudiments de l'Ethique la plus fondamentale? Non, certes! Il faut tout de même comprendre que si l'Espagne joue le jeu des Grands de l'Oc-

### (SÉFARDISME ... Suite)

Entièrement hispanique au départ, le judéo-espagnol vernaculaire, fils des espagnols pré-exiliques, continuera d'hispaniser un nombre toujours plus grand d'emprunts, et ce, jusqu'à indigestion. Il y aura alors un arrêt brutal dans l'hispanisation des éléments étrangers; le français bénéficie d'un préjugé favorable et s'impose avec tout son prestige. La syntaxe hispanique est atteinte, des mots français sont empruntés sans réadaptation. Bref, d'entièrement hispanique qu'il était, le djudezmo ne l'est même plus à demi comme le ladino. Il court vers son extinction, vers une langue qui n'aura plus d'hispanique que le nom.

(Suite p. 8)

# LES PARADOXES DE L'IDENTITÉ JUIVE

par Steve Uran

Extrait de: "Les Nouveaux Cahiers"

Nous avons dans le Bulletin No. 193 donné un extrait de "Les Paradoxes de l'Identité Juive" et nous en publions la suite dans ce numéro.

La Rédaction

Ensuite, la "Porte de la Communauté" qui ouvre plus largement sur le monde juif. On passe à un schéma comparatif des structures et des institutions des communautés médiévales en Espagne, en Afrique du Nord, en France, en Allemagne, dans l'Empire Ottoman et en Pologne-Lithuanie. Pour la période moderne on peut voir de petits films passionnants sur les communautés de Salonique, Fez et le shtetl d'Europe de l'Est.

Le mot "Zachor" (souviens-toi) inscrit en grosses lettres, annonce la Colonne du Souvenir, et la séquence "Ecrits de Feu — une nation en lutte pour sa vie" représente "Cinquante deux chapitres du martyrologe juif" à travers les siècles. Chaque texte, écrit par Abba Kovner et illustré par Dan Resinger, est consacré à une époque de persécution et de souffrance. Au mur, une grande inscription en relief retrace en termes laconiques l'ascension d'Hitler au pouvoir, le meurtre perpétré par "l'Allemagne d'Hitler et ses complices" de six millions de juifs dont un million et demi d'enfants, et la résistance juive désespérée, "tandis que le reste du monde restait muet". Et l'on entend en arrière plan le Ani Ma'amin.

## (ISRAËL ET ESPAGNE ... Suite)

cident, c'est par son besoin strict et unique d'Or Noir.

Mais, si un jour il advenait que nous ayons découvert d'autres sources d'énergie, qu'elle ne vienne pas alors se rappeler à nous.

Les gouvernements ont cela qu'ils ont la mémoire courte et qu'ils oublient trop vite les blessures d'amour propre qu'ils peuvent infliger à une nation seulement en raison des intérêts qui se trouvent un jour ici et le jour suivant ailleurs.

On ne demande pas aux gouvernements de jouer les "ministres intègres". Non! Tout ce dont Israël a besoin, c'est de pouvoir savoir qu'elle peut compter sur une nation qui compte peut-être plus de Juifs qu'elle pense en avoir et qui joue un rôle qui ne lui va pas du tout: celui de l'intérêt.

Suspendue au centre du bâtiment dont elle traverse les trois étages, voici l'impressionnante Colonne du Souvenir. Au milieu de plusieurs structures creuses de métal noir qui s'emboîtent l'une dans l'autre, brillent une série de petites ampoules. L'exposition permanente est construite tout autour de façon à ce que le visiteur évolue le long d'une "spirale spatio-temporelle" dont le coeur est cette Colonne du Souvenir. Dans une large mesure, au Beth Hatefutsoth, l'objet est lui-même le message.

La section "Porte de la Foi" présente une maquette qui montre neuf juifs se préparant pour l'office du matin en attendant l'arrivée d'un dixième pour former un minyan. Ainsi l'accent est-il mis sur foi et religion vécues en communauté.

Pour rappeler l'importance capitale de la religion dans la vie de la diaspore, on a placé à côté d'un rouleau de la Torah déroulé sur plusieurs mètres cette phrase quelque peu pompeuse: "Un peuple embarqué pour un voyage au long cours avec pour tout guide un seul livre". Et que devient-il, ce peuple, s'il perd son livre? Bien embarrassante cette question qui vient immédiatement à l'esprit. Au coeur de la problématique historique et existentielle du projet Beth Hatefutsoth, elle ne trouve aucune réponse dans cette partie de l'exposition qui n'aborde pas non plus les divers mouvements du judaïsme conservateur ou réformé.

Cette salle contient dix-huit admirables reproductions en modèle réduit de synagogues historiques, celle de Prague, de Venise, de Cochin, de Vilna ou d'Elkins Park en Pennsylvanie. De regrettables omissions ne nous permettent pas de voir celles de Carpentras et de Cavaillon. On trouve également des reconstitutions grandeur nature de fragments de la Synagogue Rachi de Worms; de celle de Doura-Europos et de Chodorov en Pologne; en fond sonore "Adon Olam" en douze versions différentes. A cela s'ajoute sur un grand tableau mural une carte "topographique" imaginaire de la loi orale qui montre comment celle-ci se développa à l'image d'un ruisseau devenu "puissant courant dans le paysage spirituel du peuple juif" et qui finit par se jeter dans "l'océan de la Halakah". Viennent ensuite un film très court sur la yeshiva et sur l'importance

de l'étude, et fort malencontreusement pour les visiteurs étrangers, divers petits textes en hébreu seulement, qui expriment des idées fondamentales du judaïsme.

\* \* \*

Un scribe occupé à écrire le "Chema Israel" sur un rouleau de la Torah invite à passer la "Porte de la Culture", et nous rappelle que la culture prend naissance dans la religion. Au mur: "La continuité de la culture juive est ancrée dans la continuité de la langue hébraïque." Le catalogue signale que les enfants de l'Israël moderne lisent et comprennent des textes hébreux écrits il y a plus de trois mille ans. Ce qui permet d'apprécier la continuité et la richesse de la culture juive et la renaissance de l'hébreu. Mais n'est-ce pas un paradoxe de penser à ces enfants de langue hébraïque à qui l'on fait visiter le Beth Hatefutsoth parce que l'on craint qu'ils ne perdent tout contact avec une part importante de leur héritage culturel?

L'importance que les juifs accordent à la tradition et à la transmission de la connaissance, dans les conditions les plus variées et parfois les plus tragiques, ressort admirablement d'une série de photos et de fac-similés. Les arts plastiques, la musique, la danse et le théâtre sont aussi largement représentés.

Au fur et à mesure que l'on pénètre plus avant dans la période moderne, l'exposition pose de plus en plus de problèmes, reflétant en cela des questions fondamentales de l'histoire juive contemporaine. Citons ce texte qui, sous le titre: "Divers aspects, une seule culture", veut expliquer le "développement du pluralisme dans la vie spirituelle juive des temps modernes":

"Aussi longtemps que les juifs vécurent dans les ghettos et les shtetls, leur culture de base était relativement monolithique. Mais sous l'influence des Lumières et de l'émancipation la culture juive se différença et la vie spirituelle se trouva de plus en plus affectée par des éléments laïques... Cette diversification de la vie juive s'exprima par un choix plus vaste d'activités et une plus grande dispersion géographique des familles..."

Ce panneau est flanqué de généalogiques imaginaires pleines de fantaisie: l'une des illustrations représente une

(Suite p. 9)

## (LES PARADOXES ... Suite)

famille d'Irak et l'autre une famille d'Europe de l'Est.

On peut s'interroger sur la pertinence de l'expression "relativement monolithique" pour décrire la culture juive d'avant l'émancipation. On aurait bien pu imaginer un titre comme: "cultures multiples, un seul peuple". Il susciterait au moins autant de questions.

Le choix des personnalités connues présentées dans la section sur la créativité juive met l'accent sur ces problèmes. Un des panneaux présente non sans humour, quelques "juifs musclés" (comme les appelle Ely Ben Gal, l'historien du musée) parmi lesquels Mark Spitz, le nageur olympique, et Daniel Mendoza (1764-1836) le boxeur juif anglais. Le fait que Mendoza était juif joua un rôle dans sa carrière. Il n'en est pas de même pour Spitz. Mendoza se faisait appeler "Mendoza le Juif" et c'est sous ce nom que le public le connaissait. Ainsi, même lorsqu'on opère une sélection amusante se pose le problème des critères de choix.

Il ne viendrait à l'esprit de personne de contester la présence de Ga'on de Vilna, du Baal Chem Tov, de Martin Buber, Simon Dubnov, Herzl, ou de A.D. Gordon.

D'après Ely Ben Gal, le choix de ces noms ne posa aucun problème à l'équipe chargée de cette partie de l'exposition. Arrêtons-nous plutôt sur les cas qui présentent une difficulté. Ben Gal admet qu'un certain nombre d'omissions sont contestables, mais certains choix sont franchement discutables. En fonction de quels critères a-t-on retenu Karl Marx et Benjamin Disraeli? le choix s'est fixé, dit-il, sur des juifs connus pour l'influence qu'ils exercèrent sur la pensée juive, ou pour leur propre conception du monde. Tout en reconnaissant qu'on ne peut, à proprement parler, voir en Marx l'instigateur d'un mouvement important au sein du judaïsme, il affirme qu'il influença des courants fondamentaux dans l'histoire juive comme le sionisme et le mouvement ouvrier juif. Acceptons-en l'augure pour Marx; mais peut-on justifier ainsi la présence de Disraeli?

"Mais quoi? — demande Ely Ben Gal, — Marx et Disraeli étaient-ils juifs ou non?". Ce n'est pas en fonction de la stricte définition halakhique, ajoute-il, que les responsables du musée ont opéré un choix parmi des juifs célèbres mais selon qu'ils étaient "juifs aux yeux du monde". Les noms retenus s'échelonnent depuis l'époque de Spinoza, où l'on

savait déjà distinguer entre juif et judaïsme. Ben Gal dit: "Pour nous le Rambam n'était pas un juif célèbre. Pourquoi? Dans la mesure où, comme Moïse, c'est en fonction du judaïsme qu'il était célèbre". Notons que cette limitation dans le temps a évité d'avoir à trancher sur la présence ou l'absence de Jésus. Il y aurait même eu des juifs religieux qui l'auraient souhaitée. Ben Gal insiste, on le comprend: "Choisir n'était pas facile".

Présenter pêle-mêle un choix aussi vaste que possible esquivait la difficulté. Et il me semble également insuffisant de se contenter d'élargir la définition de "qui est juif" au-delà des critères de la Halakha pour désigner comme juifs ceux que les non-juifs considéraient comme tels. Ceci a au moins l'avantage de résoudre une difficulté de taille: on prend l'attitude de la société environnante pour un des facteurs qui déterminent l'identité juive moderne.

Pour des raisons sensiblement différentes, Freud et Einstein figurent dans l'exposition, car, dit le catalogue, "le monothéisme, la théorie de la relativité et la psychanalyse sont à compter parmi les contributions juives ayant marqué d'une empreinte durable la culture mondiale". On peut néanmoins se demander si du point de vue de la "culture juive" ce sont des phénomènes à mettre sur le même plan. Le Beth Hatefuthsoth n'évite pas vraiment le piège de ce que Isaiah Berlin a appelé "ces listes de contributions à la culture collective, ces listes un rien attendrissantes par lesquelles les apologistes ont voulu rappeler aux détracteurs tout ce que la civilisation chrétienne doit aux juifs."

L'important n'est pas simplement de savoir si l'on doit considérer Félix Mendelsohn, Jacob Meyerbeer, Jacques Offenbach, Sergei Eisenstein et d'autres comme juifs, mais de voir si leurs oeuvres s'insèrent dans l'histoire de la culture juive tout autant que dans l'histoire de la culture européenne. Husserl, Bergson ou Freud, pour reprendre la manière succincte dont Berlin pose le problème, sont-ils des "penseurs juifs"?

On glisse sans cesse de "culture juive" à "culture des juifs" et réciproquement, sans que les critères du choix soient bien définis. Chacune de ces catégories pose des problèmes qui lui sont particuliers. On dirait que les responsables, dans leur volonté de rejeter les images négatives de la diaspora, ont cédé à la tentation de défendre l'image inverse. Ils en arrivent à des positions indéfendables ou à des con-

traditions par trop criantes qui ne font que dénaturer leur objectif. Ils se sont en quelque sorte pris à leur propre piège. Ceci est d'autant plus regrettable que ces critiques ne sont pas compréhensibles par le grand public mais seulement par des spécialistes, comme le prouve le succès du musée depuis son ouverture.

Ce qui fait défaut c'est une présentation de la culture en termes historiques et ethnologiques judicieux.

Qualifier de "pluralisme" les conséquences culturelles de la laïcisation et des changements sociaux intervenus depuis l'émancipation, n'aboutit qu'à masquer la nature de l'assimilation et de la crise d'identité qui sont à l'origine même du Beth Hatefuthsoth. La distinction entre juifs et judaïsme et l'apparition d'interprétations radicalement nouvelles de l'identité sont, parmi d'autres phénomènes, ce qui constitue la culture juive contemporaine. Ainsi, parler d'unité et de continuité culturelle ne résout pas grand chose. En effet, dans de nombreux cas, il n'y a ni unité ni continuité. (...)

La section suivante, historique et sociologique, est divisée en "Treize Stations" disposées chronologiquement, chacune centrée sur un point géographique. La variété en est stupéfiante: communautés juives de l'Égypte hellénistique, de Rome, de Babylone, de l'Europe byzantine et chrétienne. Quelques aperçus aussi de diverses communautés de l'Espagne musulmane, d'Afrique du Nord et du Moyen Orient, de la dispersion sépharade en Europe et des communautés du Nouveau Monde.

Les chapitres de l'histoire juive moins familiers que le messianisme sabbatéen et le mouvement hassidique nous sont révélés par des documents moins connus du grand public, par exemple la Gueniza du Caire. Leur présentation est attrayante et pleine d'imagination. À l'aide de dioramas et de tableaux vivants, le visiteur assiste à la controverse entre Nachmanide et le moine Pablo Christiani qui se déroula en présence de Jacques Ier d'Aragon en 1263, ou à l'autodafé du Talmud à Paris en 1242 sur le parvis de Notre-Dame. De même, grâce au son et à l'image, sont mises en relief les sources socio-économiques de l'antisémitisme en Europe de l'Est, notamment le rôle d'intermédiaires et de percepteurs d'impôts joué par les Juifs. Une très jolie bande dessinée raconte les voyages de Benjamin de Tudèle.

(A suivre)

# PRAESIDIUM MONDIAL SUR L'ASSEMBLÉE CONCERNANT LE JUDAÏSME SOVIÉTIQUE À BRUXELLES

Environ 45 dirigeants du Mouvement du Judaïsme d'Union Soviétique d'un certain nombre de pays d'Europe, du Moyen Orient et d'Afrique du Nord et du Sud, se sont récemment rendus à Bruxelles pour une Conférence de deux jours traitant de questions majeures concernant le Judaïsme d'Union Soviétique figurant à l'ordre du jour.

Le Canada fut représenté par le Professeur Irwin Cotler et Mme Genya Intrator, Présidente du Comité Canadien pour le Judaïsme d'Union Soviétique. Avant son départ pour Bruxelles, le Professeur Cotler énuméra un certain nombre de points inquiétants:

1. Les récents procès et condamnations de plusieurs refuseniks accusés de "parasitisme" et de "vandalisme" délictueux, notamment Vladimir Kislik et Kim Friedman.

2. Le nombre de refuseniks va crois-

sant à un taux qui est alarmant et, on estime à l'heure actuelle qu'il y a seulement dans Kiev plus de 7,000 refuseniks.

3. L'intensification de l'antisémitisme particulièrement dans les cercles d'intellectuels et les media et la chute impressionnante de l'admission d'étudiants Juifs dans les universités.

4. La situation précaire d'Anatoly Scharansky et des rapports à l'effet que les soviétiques puissent ne pas être même défavorables à ce qu'il meurt en prison.

5. La croissance des obstacles envers ceux qui cherchent à émigrer et l'augmentation des modes de harcèlement, de surveillance et d'arrestation préventive.

6. La réduction impressionnante du nombre de personnes autorisées à émigrer ainsi que la chute continue de

ceux allant en Israël.

7. La nouvelle résurgence de prisons psychiatriques comme moyen de terreur.

8. La récente condamnation de Victor Brailovsky.

Lors de son retour de Bruxelles, Mme Intrator fit un rapport déclarant que les participants du Praesidium Mondial pensaient que les autorités officielles soviétiques étaient en train de couper de façon intense l'émigration juive car, trop de Juifs Russes se rendent en Amérique du Nord plutôt qu'en Israël.

Une résolution fut adoptée à l'effet que le problème des personnes qui refusent leur émigration en Israël "mine le renouveau du sentiment national Juif en Union Soviétique... et constitue une menace sérieuse à toute future émigration juive d'U.R.S.S."

## DÉDUCTION D'IMPÔT RELATIVE À L'ÉDUCATION JUIVE

M. Sam Filer, C.R., Président de l'Exécutif National du Congrès Juif Canadien, déclara que l'Honorable William Rompkey, Ministre du Revenu National, l'informa de ce que le règlement de déduction d'impôt Fédéral pour parents envoyant leurs enfants dans les écoles juives sera conservé dans sa forme actuelle.

Au cours des quelques derniers mois, le C.J.C. a fait des démarches auprès de M. Rompkey et des fonctionnaires de son département à propos des changements proposés, lesquels auraient un impact défavorable sur le système d'éducation juive. Le Congrès Juif Canadien prit des dispositions afin que les dirigeants du système d'éducation juive prennent part à ces démarches. M. Filer et M. Alan

Rose, Vice-Président Exécutif du C.J.C., sont demeurés en communication permanente avec M. Rompkey et les fonctionnaires de son département ainsi qu'avec d'autres personnalités d'Ottawa soucieuses de toute modification susceptible de perturber le réseau scolaire Juif ainsi que des écoles d'autres confessions.

La décision du Ministre sur ce point fut énoncée dans la déclaration suivante adressée à M. Filer:

"Des dispositions d'impôt Fédéral sur le revenu relatives à la déduction des frais d'enseignement payés pour la partie religieuse de l'instruction donnée dans les écoles juives et pour l'enseignement religieux donné par d'autres confessions dans leur système scolaire, seront

maintenues dans leur état actuel."

La reconnaissance du C.J.C. envers la décision du Ministre fut adressée à ce dernier dans un télégramme envoyé par MM. Filer et Rose:

"Monsieur le Ministre: Au nom du Congrès Juif Canadien nous souhaitons vous exprimer notre appréciation à propos de votre décision concernant la déduction d'impôt pour les écoles des communautés religieuses. Nous sommes confiants que votre décision permettra aux communautés confessionnelles de maintenir leurs écoles, ce qui renforce la politique canadienne. Nous vous exprimons également notre gratitude pour votre compréhension remarquable à propos de nos préoccupations."

## Sommet de Montebello: terrorisme international

Dans un communiqué conjoint émis à la fin du Sommet de Montebello, les dirigeants des plus puissantes démocraties mondiales dénoncèrent le terrorisme international et entreprirent de donner une réplique énergique aux actes terroristes à l'avenir et condamnèrent "l'appui actif donné au terrorisme international par le biais de fournitures d'armes et d'argent aux groupes terroristes" par certains milieux.

Les sept dirigeants garantirent également que: "advenant de tels incidents, leurs Gouvernements se consulteraient immédiatement pour prendre des mesures appropriées."

Ils ont également convenu de mettre en commun l'information sur les activités et les menaces terroristes ainsi que de chercher des "mesures de coopération pour contrer les actes terroristes."

Un télégramme du Congrès Juif Canadien fut adressé au Premier Ministre Trudeau déclarant ce qui suit:

"Nous sommes heureux de savoir que le dialogue Nord-Sud ait abouti à des résultats positifs lors du Sommet Economique d'Ottawa. Ce développement bien heureux devrait mener à une réunion fructueuse à Mexico. Le Comité Nord-Sud du C.J.C. se tient à la disposition du Gouvernement. Nous vous

(Suite p. 11)

# LES LIVRES

## L'AUBERGE DES MUSICIENS

par Léon Poliakov  
—Editions Mazarine—

L'Auberge des Musiciens était un café-restaurant-épicerie d'un faubourg de Saint-Etienne. Robert Paul, pseudonyme de Léon Poliakov dans la clandestinité, y trouva souvent refuge pendant l'Occupation.

C'est que la vie du grand historien de l'antisémitisme a été bien remplie: né à Saint-Petersbourg en 1910, il vient en France en 1920, et fait ses apprentissages dans les milieux singuliers de l'émigration et du journalisme, à l'époque parfois trouble de l'entre-deux-guerres et de la montée du nazisme.

Après la résistance, Léon Poliakov est un moment expert auprès du tribunal de Nuremberg, où il prend la dimension du génocide.

C'est là, avec la création du Centre de Documentation juive contemporaine, l'origine de sa vocation de chercheur. Les mémoires de Léon Poliakov portent témoignage d'une culture, d'une époque et d'un tempérament où la lucidité et l'humour, à travers les péripéties de l'existence, demeurent inséparables de la réflexion.

## LES CONTES DE GRAND-PÈRE SCHLOMO

par Lionel Rocheman  
—Editions Stock—

Jadis, les histoires juives faisaient l'objet de recueils pour "commis-voyageurs".

Lionel Rocheman prend une revanche sur ces vilénies où les juifs sont avarés, pouilleux, malins...et riches.

### (SOMMET ... Suite)

félicitons de l'initiative canadienne menant à l'entente visant à combattre le terrorisme international par des sanctions prises contre les états qui fournissent des bases et des abris aux terroristes. Cette action fait suite à l'initiative du Sommet de Bonn. Nous pensons qu'un renforcement ultérieur des mesures visant à combattre le terrorisme sera très bien accueilli par nos concitoyens canadiens."

Respectueusement vôtre,  
Irwin Cotler — Président  
Sam N. Filer — Président de  
l'Exécutif National  
Alan Rose — Vice-Président  
Exécutif du C.J.C.

Les juifs de Grand-Père Schlomo ont, comme tout le monde, leurs grandes qualités et leurs petits travers. Et ils sont pauvres...comme dans le "schtetl", le village juif d'il y a cent ans.

Mais Grand-Père Schlomo est aussi, au-delà du simple rire, une oeuvre totalement originale, aussi cohérente qu'un roman où l'on sent la présence collective de tout un peuple.

Typographe, terrassier, balayeur, maquisard, bachelier, artisan bonnetier, élève de l'Institut de Musicologie, Lionel Rocheman ferme son atelier de tricots à quarante ans pour entreprendre une carrière artistique: compositeur, musicien, chanteur, auteur, il est aussi comédien avec Yiddisch Story suivi de Grand-Père Schlomo.

## LES CONTES DE RABBI NACHMAN

par Martin Buber  
—Editions Stock Plus—

Né à Vienne en 1878 et mort à Jérusalem en 1965, Martin Buber a été et restera sans doute le plus grand philosophe juif de notre époque. Curieusement demeurés inédits en français, *Les Contes de Rabbi Nachman* sont, en fait, son premier livre, publié en 1906. Ces textes essentiels de la pensée hassidique, qui constituaient l'enseignement oral de Rabbi Nachman de Bratzlav, mort en 1810, Martin Buber ne les a pas transposés. Ainsi qu'il le dit lui-même: "je les ai rapportés tels qu'il les racontait (...) et je me suis efforcé de conserver intact tout ce qui, par sa puissance et son chatoiement, m'a paru avoir fait partie intégrante de la version authentique". A travers ces six contes, à travers aussi l'admirable introduction de Martin Buber sur la mystique juive, c'est toute l'âme hassidique que l'on va retrouver — ou découvrir.

## HISTOIRE DU PEUPLE HÉBREU

par André Lemaire  
—Editions: Presses Universitaires  
de France—

L'histoire d'un peuple forme un ensemble si complexe et si divers que l'historien ne peut en traduire toute la richesse. Son travail consiste plutôt à en faire ressortir les axes fondamentaux qui le marquent en profondeur. Au-delà de la succession des chefs et des gouvernements, il importe de saisir les institutions politiques, les problèmes économiques, la culture particulière de ce peuple. C'est ce que

nous nous efforcerons de faire, dans la mesure où les sources nous le permettent.

Avec ses 22 livres, la Bible hébraïque reste la source fondamentale de l'histoire du peuple hébreu. Pour l'époque ancienne on tiendra compte aussi des données archéologiques, ainsi que des inscriptions Nord-Ouest sémitiques, akkadiennes et égyptiennes. A partir de l'époque perse, les historiens classiques apportent des témoignages non négligeables; nous pourrions y joindre, pour la période la plus récente, l'oeuvre de l'historien juif Flavius Josèphe (surtout Antiquités juives et Guerre juive), celle de Philon d'Alexandrie, les Apocryphes et Pseudépigraphes, ainsi que les textes de Qoumrân, le Nouveau Testament et le Talmud.

La critique historique de ces diverses sources est souvent difficile, surtout pour les époques anciennes. Il faut tenir compte du genre littéraire et de l'histoire de la rédaction de chaque texte. Le résultat n'est pas toujours certain: plus d'une fois, l'état actuel de notre documentation ne permet d'aboutir qu'à une probabilité plus ou moins grande que nous nous efforcerons de marquer.

L'incertitude de la recherche historique est particulièrement évidente en ce qui concerne la chronologie de certaines périodes. Pour l'époque patriarcale et celle de la Confédération israélite, tout essai de chronologie reste approximatif et hypothétique. A partir de la royauté, on peut s'appuyer sur les indications de durée de règne et les synchronismes des livres des Rois, mais ces données sont parfois incohérentes. Malgré les témoignages des annales assyriennes et des chroniques babyloniennes qui permettent de fixer certaines dates, plusieurs systèmes chronologiques restent possibles, variant de quelques années; les dates de cette période seront donc le plus souvent précédées de c. (= circa).

## CATHOLIQUES DE FRANCE UN ISRAËLIEN VOUS PARLE

par Yehoshua Rash  
—Editions Cana—

"L'Eglise catholique et Israël. Bonne nouvelle: il va falloir clarifier le débat. Et en même temps le raviver. Braquer des projecteurs sur celle qu'en tant que Juif israélien, j'entends questionner: l'Eglise en France. Et savoir d'emblée, qu'en m'adressant à elle, je vais m'exposer à la réciproque.

Les formules de courtoisie, et parfois d'amitié, dont vous nous entourez, nous

(Suite p. 12)

## (LES LIVRES ... Suite)

autres Juifs, ne peuvent totalement faire illusion. En fait, vos responsables n'ont toujours pas enregistré la création de l'Etat d'Israël, et les suites de la guerre des Six Jours vous interloquent. Pourquoi notre religion nous ramène-t-elle à notre terre alors que la vôtre aspire à l'universel? Pourquoi notre exil, dont vous vous accommodiez, débouche-t-il sur une espérance nationale que vous avez du mal à comprendre?

Aujourd'hui, votre tendance serait d'insister sur la pause qui deviendrait nécessaire, dans nos relations comme en tous domaines, après la crise conciliaire.

Vous parlez aussi de la fraternité qu'il faut en effet garder avec les musulmans, et les Palestiniens en particulier. Très facilement vous pourriez interrompre le dialogue fragile noué après l'holocauste.

Mais dans les plus beaux chemins, il ne convient pas de s'arrêter trop longtemps au risque de perdre le goût d'aller de l'avant. Ce livre, je le conçois donc comme un appel: reconnaissez-nous enfin comme des Juifs et non comme de mauvais ou futurs chrétiens, et nous-mêmes, sortant aussi, grâce à vous, des ornières où nous nous enlisons présentement, prions pour l'épanouissement de votre Eglise."

\* \* \*

YEHOSHUA RASH: Né en 1924, à Anvers (Belgique). Vit en Israël depuis 1948. Après avoir travaillé dans un kibboutz agricole, il est professeur d'histoire et journaliste. En 1967, il est nommé ambassadeur d'Israël au Niger, puis en 1972 au Togo.

De 1975 à 1980, il est délégué au Bureau central du Fonds National Juif en France.

Docteur ès Lettres (Paris I) et en Sciences politiques (Paris X), il collabore à plusieurs journaux: Tribune Juive, L'Arche et La Croix.

### LES PREUVES de JAURES

*Jamais réédité depuis 1898*

Un classique de la lutte contre l'antisémitisme qui vient à son heure:

### LES PREUVES de JAURES

un recueil d'articles écrits "à chaud" par Jaures durant l'été 1898 et qui démontrent magistralement l'innocence de DREYFUS.

Ouvrage en souscription de 320 pages broché au format 13 x 20 et édité par LE SIGNE au prix de souscription de 75 Frs. (plus frais de port 15 F.) avec une préface et des notes de Madeleine Reberieux, Professeur à la Sorbonne.

Bulletin de souscription à retourner à:  
Mme Cauche — LE SIGNE  
Billehou — 91190 Gif Sur Yvette

## PRÉOCCUPATIONS MAJEURES DES CONSOMMATEURS

Source: Communication-Québec (Montréal)

Les quatre préoccupations majeures des consommateurs québécois sont l'automobile, l'habitation, les appareils ménagers et les meubles. Telle est la conclusion à laquelle en arrive l'Office de la protection du consommateur dans son dernier rapport annuel, suite à l'analyse des plaintes et demandes de renseignements qui lui ont été adressées au cours du dernier exercice financier.

Au cours de la dernière année, l'Office de protection du consommateur s'est occupé de 6,662 dossiers de plaintes devant

les tribunaux, ce qui constitue une augmentation de 83 pour cent par rapport à l'exercice financier précédent. Pour leur part, les employés régionaux de l'Office ont reçu 284,738 demandes des consommateurs, soit une hausse de 23 pour cent.

L'augmentation des plaintes, dossiers et demandes de renseignements adressés à l'Office est due à l'entrée en vigueur le 30 avril 1980, de la nouvelle Loi sur la protection du consommateur ce qui a considérablement élargi le champ d'opération de l'organisme.

## Semaine de l'Information et de l'Orientation

(TELBECC)

La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec, la Corporation professionnelle des psychologues du Québec, l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle et le ministère de l'Éducation, organisent une Semaine de l'information et de l'orientation qui se tiendra du 1er au 7 novembre 1981.

Sous le thème "Je prépare mon avenir", la Semaine de l'information et de l'orientation s'adresse aux élèves du secondaire et du collégial, aux étudiants, aux parents, aux éducateurs, aux administrateurs scolaires, aux employeurs et à ceux qui désirent retourner aux études à temps complet ou à temps partiel.

La Semaine de l'information et de l'orientation permettra aux élèves et aux étudiants de comprendre le processus d'orientation et de prendre conscience de leur responsabilité dans ce processus. Ce sera également l'occasion de connaître les services d'information et d'orientation offerts dans le milieu scolaire et les possibilités pour les adultes de reprendre leurs études.

L'organisation de la Semaine est sous la responsabilité d'un comité d'anim-

tion et de coordination présidé par M. Jean-Marie Beauchemin, conseiller spécial au ministère de l'Éducation; le comité est formé de représentants des corporations professionnelles et du Ministère. Il préparera des activités d'envergure nationale, mais le succès de la Semaine dépendra des initiatives des commissions scolaires, des écoles, des collèges et des universités ainsi que des activités que les employeurs et les associations nationales ou régionales organiseront.

Ces établissements d'enseignement sont invités à mettre sur pied un comité d'organisation composé d'élèves ou d'étudiants, de parents, d'enseignants, d'administrateurs scolaires et de représentants de l'information et de l'orientation.

Le comité d'animation et de coordination a distribué des affiches et des insignes dans tous les établissements scolaires. Il a déjà publié dans le numéro de mai du journal *InfoREQ* un article portant sur le thème de la Semaine, sur les clientèles et sur les objectifs. Un guide d'activités est également publié dans le numéro de juin-juillet.

Nom et prénom: .....  
Adresse: .....  
désire recevoir ..... exemplaires de "LES PREUVES" et joint au présent bulletin un chèque de 90 F x nb. exemplaires soit: ..... à l'ordre de Mme Cauche — LE SIGNE.